



Des mariages moins nombreux et plus tardifs

En 2013, 6 100 mariages ont été célébrés en Poitou-Charentes. Ces derniers poursuivent leur baisse entamée il y a plusieurs années. À l'inverse, les Pacs continuent leur croissance. Ils représentent dorénavant 43,6 % de l'ensemble des unions. Les mariages sont aussi plus tardifs et les couples ont souvent déjà un ou plusieurs enfants ; les naissances hors mariage étant aujourd'hui largement majoritaires dans la région. Enfin, un tiers des mariages unissent des époux qui sont nés et vivent en Poitou-Charentes.

Hélène Decorme (Insee)

De moins en moins de mariages

En 2013, 6 100 mariages ont eu lieu en Poitou-Charentes dont 176 unissant des personnes de même sexe. En dix ans, le nombre de mariages a diminué de 22,5 % contre 15,6 % au niveau national. Avec 3,3 mariages pour 1 000 habitants en 2013 contre 4,7 en 2003, le taux de nuptialité a baissé plus fortement dans la région qu'au niveau national. En France, ce taux est passé de 4,6 ‰ en 2003 à 3,5 ‰ en 2013. La Charente-Maritime enregistre le plus grand nombre de mariages (2 342). Ce département détient toujours le taux de nuptialité le plus élevé (3,6 ‰). À l'inverse, les Deux-Sèvres enregistrent le taux le plus faible de la région (3,1 ‰) (figure 1).

De plus en plus de Pacs

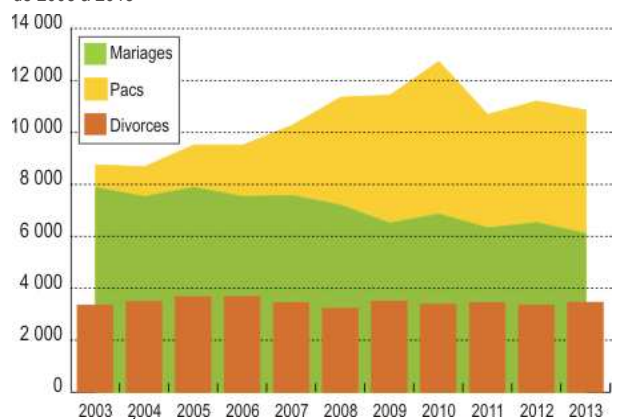
Contrairement aux mariages, les pactes civils de solidarité (Pacs) progressent, aussi bien en France qu'en Poitou-Charentes. Dans la région, leur nombre est passé de 900 en 2003 à 4 700 en 2013. Ils représentent 43,6 % des unions (mariages et Pacs réunis). Le pic d'unions en 2010, puis la baisse en 2011 s'expliquent par la suppression de l'avantage fiscal en 2011 (possibilité de faire trois déclarations l'année du Pacs ou du mariage). En effet, certaines personnes avaient anticipé leur Pacs ou mariage afin de bénéficier de cette mesure avant sa disparition. Le nombre de Pacs augmente à nouveau dès 2012.

Des divorces stables

Le nombre de divorces est plutôt stable depuis dix ans, atteignant 3 500 en 2013 contre 3 400 en 2003. Les divorces avaient augmenté en 2005 et 2006 suite à la mise en œuvre de la loi visant à simplifier les procédures de divorce. Le nombre de divorces rapporté au nombre de mariages augmente. Depuis 2011, plus d'un divorce est prononcé pour deux mariages (1,1 en Poitou-Charentes contre 1,0 au niveau national en 2013). Le nombre de divorces étant stable, cette augmentation provient avant tout de la baisse du nombre de mariages.

1 Diminution des mariages mais augmentation des Pacs

Évolution du nombre de mariages, de Pacs et divorces en Poitou-Charentes de 2003 à 2013



Sources : Insee, État-civil, Ministère de la Justice, Répertoire Général Civil et Fichier des Notaires.

Des remariages qui progressent

En Poitou-Charentes, 77,1 % des personnes qui se sont mariées en 2013 étaient précédemment célibataires. Cependant, les remariages sont de plus en plus nombreux dans la région. En 2013, 2 727 personnes se sont remariées, ce qui représente 31,8 % des unions, contre 27,7 % en 2003. Plus des deux-tiers des mariages unissent deux célibataires (68,2 % dans la région contre 71,5 % en France), 16,9 % unissent un célibataire et un divorcé et 12 % deux divorcés (figure 2).

2 Des mariages majoritairement entre des célibataires

État matrimonial avant le mariage en 2013, en Poitou-Charentes

		Hommes			
		Célibataires	Divorcés	Veufs	Total
Femmes	Célibataires	4 056	537	18	4 611
	Divorcés	468	713	51	1 232
	Veuves	30	58	15	103
	Total	4 554	1 308	84	5 946

Champ : hors mariages de personnes de même sexe

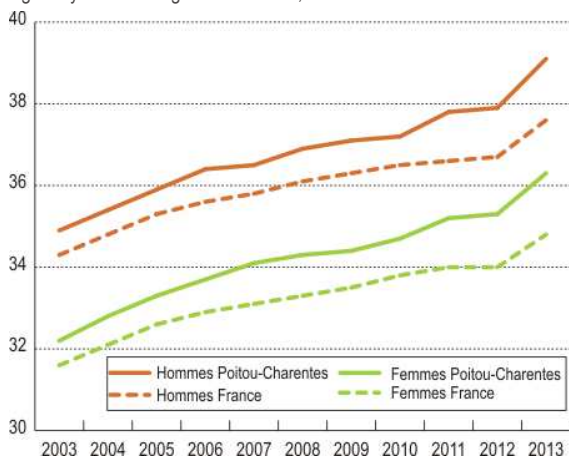
Source : Insee, État-civil

Des mariages plus tardifs

L'âge moyen au mariage continue d'augmenter. Lors de l'union, les hommes ont en moyenne 39 ans et 1 mois et les femmes 36 ans et 4 mois, soit 4 ans de plus qu'en 2003. En 2013, les Pictou-Charentais se marient toujours plus tard que la moyenne des Français (37 ans et 7 mois pour les hommes, 34 ans et 10 mois pour les femmes). Ce recul résulte de plusieurs facteurs : l'allongement des études, la difficulté à trouver un emploi, mais aussi le développement de l'union libre et les remariages. Les hommes demeurent en moyenne plus âgés que les femmes au mariage (2 ans et 9 mois). Cet écart d'âge entre les époux reste stable dans le temps. En 2013, l'augmentation plus rapide de l'âge au mariage s'explique en partie par le mariage pour tous. En effet, l'âge au mariage des couples de même sexe est plus élevé (12 ans de plus pour les hommes, 8 ans pour les femmes en France). L'année 2013 étant la première du mariage pour tous, il s'agit vraisemblablement d'un « effet de rattrapage » (figure 3).

3 Recul de l'âge au mariage

Âge moyen au mariage selon le sexe, en France et en Poitou-Charentes de 2003 à 2013



Champ : France hors Mayotte

Source : Insee, État-civil

Déjà des enfants dans le couple avant le mariage

Avec des mariages plus tardifs, l'union des parents intervient fréquemment après la naissance d'un ou plusieurs enfants. En effet, 43,5 % des couples en premier mariage ont déjà au moins un enfant en commun contre 34,7 % en 2003. En France, ce taux s'établit à seulement 32,9 %, soit 10,6 points de moins qu'au niveau régional. Cette différence confirme la place du Poitou-Charentes comme première région de France pour le nombre de naissances hors mariage : 66,9 % alors que la moyenne en métropole n'est que de 56,4 % (figure 4).

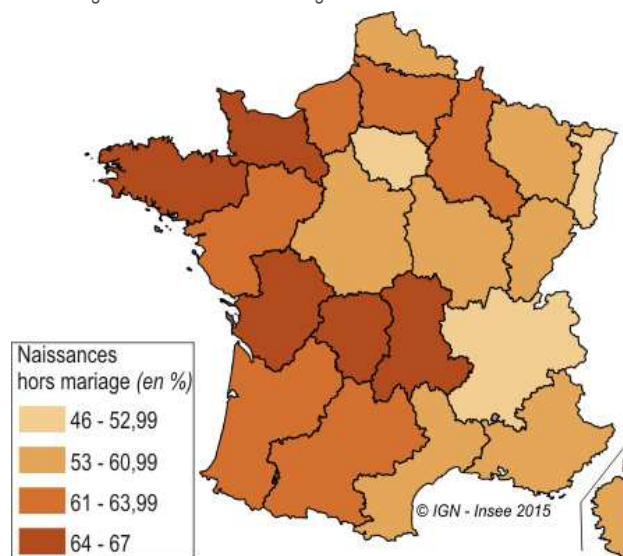
Un tiers des mariages unissent des époux nés et vivant en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, 1 980 mariages ont lieu entre deux conjoints nés dans la région et qui y résident (32,3 %). À l'opposé, 880 mariages unissent des couples qui ne vivent pas en Poitou-Charentes (14,4 %). Dans ce cas, la région du domicile est principalement l'Île-de-France (35 %) devant l'Aquitaine (13 %) et les Pays de la Loire (11 %). Parmi ces 880 mariages, 360 lient des conjoints dont aucun des deux n'est né dans la région (5,8 %).

À l'inverse, seuls 300 couples vivant en Poitou-Charentes ont décidé de se marier dans une autre région. Dans trois quarts des cas, aucun des conjoints n'est né dans la région. Le plus souvent, la cérémonie a lieu dans la région de naissance d'un des époux. Plus de la moitié des mariages se déroulent alors dans les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire ou l'Aquitaine.

4 Une forte proportion de naissances hors mariage en Poitou-Charentes

Pourcentage de naissances hors mariage en 2013



Sources : Insee, estimations de population - statistiques de l'État Civil

Sources

Insee, estimations de population - statistiques de l'état civil, Ministère de la Justice, Répertoire Général Civil et Fichier des Notaires.

Définitions

Taux de nuptialité : le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Mariage pour tous : la loi promulguée en mai 2013 ouvre le mariage aux couples de personnes de même sexe.

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999.

Mariages domiciliés ou enregistrés : les mariages domiciliés sont les mariages contractés par des couples habitant la région, alors que les mariages enregistrés sont les mariages qui ont été célébrés dans la région, quel que soit le lieu de résidence des mariés. Toutes les données se rapportent ici aux mariages enregistrés (hormis l'analyse entre lieu de résidence et lieu de mariage où l'on utilise les deux approches).

Insee Poitou-Charentes

5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Boris Simon
ISSN : 2274-7982
@Insee 2015

Pour en savoir plus

- Bellamy V., «La nuptialité la plus basse depuis 1950», *Insee Focus* n°18, février 2015.
- Bellamy V., Beaumont C., «Statistiques d'état civil sur les mariages en 2013», *Insee Résultats* n°163, février 2015.
- Portejoie-Koch ML., «Le recul de mariages se confirme en Poitou-Charentes», e.decim@insee.fr n°32, avril 2013.



web